

COMMUNICATIONS

M. DE BRÉDA

L'état des privilèges de Compiègne en 1688

M. de Bréda communique l'état des privilèges de cette ville à la fin du xvii^e siècle. C'est celui dressé en 1688 par M^e Pierre-Emmanuel Thibault, avocat au Parlement et

Procureur du Roi en l'élection de Compiègne, pour être envoyé à l'Intendant de la Généralité de Paris, état déjà connu par la publication qu'en a faite M. de Marsy, dans la *Revue Nobiliaire*, 1864.

La liste comprend, outre les familles nobles et les ecclésiastiques qui habitaient le ressort, tous ceux qui, par leurs fonctions, leurs professions, ou pour toute autre cause étaient dispensés de la taxation.

Cet état est divisé par paroisses et M. de Bréda, pour la première partie de la communication, nous donne lecture de la liste des 36 privilégiés de la paroisse Saint-Jacques avec le motif de leur exemption. Il en ressort, comme le souligne le Président, que ces motifs ne sont pas toujours la naissance ou la faveur, mais souvent l'équité et la charité.

M. de Bréda nous fait remarquer que nous trouvons dans cet état les noms de plusieurs familles habitant encore Compiègne. Dans une prochaine séance, notre collègue nous parlera des privilégiés de la paroisse Saint-Antoine.

M. DE BRÉDA

L'état des privilégiés de Compiègne en 1688 (fin)

M. de Bréda termine la lecture de la liste des privilégiés en citant les 107 exemptés des 48 paroisses dans le ressort de Compiègne, dont un certain nombre n'ont que le curé comme privilégié.

**

M. MOURICHON

Le noble jeu de l'Arc à Compiègne (suite)

Notre collègue poursuivant son étude, nous entretient du noble jeu de l'arc et de l'arbalète à Compiègne, de la fin du xv^e siècle jusqu'à la Révolution. Il explique la substitution progressive des armes à feu aux armes de jet. — Cette substitution qui fut entièrement accomplie vers le milieu du xvi^e siècle est due au développement de l'artillerie. — L'arc